



**Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements  
de l'Enseignement Catholique**

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05  
Tél. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44 - mail : [contact@fnogec.org](mailto:contact@fnogec.org)

**Aux présidents d'UDOGEC/UROGEC**

Pour information :

*aux permanents d'UDOGEC/UROGEC*

*aux directeurs diocésains*

*aux membres du conseil d'administration*

**Note d'information n°2014-23**

Paris, le 22 octobre 2014

**Objet : Budget exceptionnel actions de formation collectives**

Madame, Monsieur,

Dans un courrier du 13 octobre dernier, le département Enseignement Privé d'OPCALIA a informé les établissements de la disponibilité d'un budget exceptionnel dédié suite à une décision prise en Section Paritaire Professionnelle.

Cette enveloppe exceptionnelle et temporaire permet à OPCALIA de financer à **100%** des actions de formation dites « collectives » identifiées dans des catalogues spécifiques.

Les places sont limitées et la prise en charge à 100% est valable dans la limite des fonds disponibles et de deux actions par établissement.

Les établissements peuvent bénéficier de ce budget pour les dossiers engagés jusqu'au **30 novembre 2014** (même si la formation est réalisée ultérieurement).

N'hésitez donc pas à communiquer auprès de vos adhérents.

**Important :** les **salariés en contrats aidés** sont éligibles et peuvent suivre les formations dans le cadre du respect de l'obligation de formation afférente au contrat.

N'hésitez donc pas à solliciter le conseiller OPCALIA pour construire des parcours de formation adaptés à ce type de contrat.

**Rappel :**

Votre référent OPCALIA est joignable à l'adresse mail suivante : [enseignement-prive@opcalia.com](mailto:enseignement-prive@opcalia.com) (en précisant en objet « Enveloppe Actions collectives »).

Les inscriptions se font directement en ligne le site : <http://espaceformation.opcalia.com>

Nous vous prions de trouver en pièce jointe le calendrier des actions disponibles pour les établissements scolaires ainsi que le courrier reçu par les établissements.

Le calendrier des actions interprofessionnelles identifiées par région est disponible sur l'espace.

Pour plus d'informations sur la mise en place générale du dispositif, n'hésitez pas à contacter Aurélie Delgove ([a-delgove@collegeemployeur.org](mailto:a-delgove@collegeemployeur.org)).

Vous souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.



Jean-René Le Meur  
Responsable du pôle social